



Commune de  
**PERROY**

Perroy, le 14 mars 2024

## CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5  
Case Postale 64  
1166 Perroy

E. conseil.communal@perroy.ch

[WWW.PERROY.CH](http://WWW.PERROY.CH)

## CONSEIL COMMUNAL DU 14 MARS 2024

### EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

#### LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis municipal No 03/2024 portant sur une demande d'un crédit d'étude de CHF 295'000.00 TTC pour la reprise du projet de restaurant de la plage et de la cabane du pêcheur,
- Entendu le rapport de la commission de gestion et finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

#### DECIDE

au vote à main levée, à la majorité des 31 Conseillers présents (11 oui, 10 non et 10 abstentions),

- d'adopter le préavis municipal No 03/2024 et d'octroyer un crédit d'étude de CHF 295'000.00 TTC pour la reprise du projet de restaurant de la plage et de la cabane du pêcheur ;
- de financer cette opération avec les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt ;
- d'abandonner le projet initial et d'amortir en une fois le préavis No 10/2016 pour CHF 74'333.80 et le préavis No 08/2018 pour CHF 70'689.35.

Extrait conforme, levé le 14 mars 2024  
Pour le bureau du Conseil communal :

Le président :

Antoine Dreier



La secrétaire :

Cécile Bettems

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP, toute demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage de la présente décision.